

CASENAVE

Famille de praticiens de Laluke
Alliés aux Sescousse et aux Maubay

Première génération

Pierre de Casenave, praticien (vers 1604-1678)

M^e Pierre de Cazenave, âgé de 74 ans, meurt à Laluke le 29 mars 1678.

D'où :

- Jeanne de Casenave, Demoiselle (vers 1642-1692)

Elle épouse **Jean de Sescousse, juge de Laluke.**

Elle est veuve en 1688.

Demoiselle Jeanne de Casenave, jugesse, âgée de 50 ans, meurt à Laluke le 22 décembre 1692.

- Jean de Casenave, qui suit.

- (probablement) Jeanne de Casenave, Demoiselle

Le 21 juin 1681, **Jacques Desclaux** et Demoiselle Jeanne de Casenave, habitants de Dax, sont parrain et marraine d'un enfant de Pascal de Labarthe et de Françoise de Bouson, né au Bourg de Laluke. Ils sont peut-être mari et femme.

Deuxième génération

Jean de Casenave, praticien (vers 1649-1694)

Il épouse **Jeanne du Clavier, Demoiselle.**

M^e Jean de Cazenave, praticien, habitant de Laluke, est cité en 1682.¹

Demoiselle Jeanne de Clavié, âgée de 50 ans, meurt à Laluke le 11 novembre 1692.

M^e Jean de Casenave, praticien, âgé de 45 ans, meurt à Laluke le 23 août 1694.

D'où :

- Jeanne de Casenave (vers 1670-1733)

Le 2 janvier 1697, à Laluke, Jeanne de Casenave épouse **Arnaud de Grué.**

Arnaud de Grué, âgé de 30 ans, meurt à Laluke le 7 janvier 1703.

Le 31 août 1705, à Laluke, elle épouse **André de Maubay.**

André de Maubay, âgé d'environ 58 ans, meurt à Laluke le 2 avril 1729.

Jeanne Casenave, âgée de 63 ans, meurt « de mort soudaine » à Laluke le 12 juin 1733.

- Mathieu de Casenave (1675-?)

Né à Laluke le 3 juin 1675. Fils de M^e Jean de Casenave et de Jeanne de Clavier. Le parrain est M^e Mathieu de Gayan, procureur juridictionnel de Rion. La marraine est Susanne de Baratte, Demoiselle.

- Jean de Casenave, qui suit.

- Françoise de Casenave (1684-?)

¹ Archives Dupoy, de Dax, selon A.D. Landes, II F 788 [Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Sendes (suite)]

Née à Laluche le 12 octobre 1684. Fille de M^e Jean de Casenave, praticien, et de Jeanne du Clavier. Le parrain est Estienne de Sescousse, escolier. La marraine est Françoise du Clavier, de Castets.

Le 21 novembre 1702, à Pontonx, Françoise de Casenave, de Laluche, épouse **Martin de Rieutort, forgeron**.

Troisième génération

Jean de Casenave, praticien (1679-1732)

Né à Laluche (à Lacomère) le 13 octobre 1679. Fils de Jean de Caseneuve et de Jeanne de Clavier. Le parrain est M^e Jean de Sescousse, praticien, la marraine, Demoiselle Marguerite de Baratte.

Le 2 juin 1699, à Castets, M^e Jean de Casenave, praticien, habitant de Laluche, épouse **Jeanne de Gieure**, habitante de Castets.

Jeanne de Gieure, âgée de 57 ans, meurt à Laluche (à Casenave) le 20 août 1720.

Le 5 mars 1721, devant Lagardère, notaire à Dax, Sieur Jean de Casenave, praticien, habitant de Laluche, épouse **Jeanne de Barroilhet, aubergiste**, habitante de Dax, avec 1000 livres de constitution.²

Le 19 mars 1721, à Dax, Sieur Jean Casenave, praticien, habitant de Laluche, épouse Jeanne Barrouillet, de Dax.

Demoiselle Jeanne de Barrouillet, âgée de 27 à 28 ans, meurt le 5 janvier 1731 et est enterrée dans l'église de Laluche.

Jean de Casenave, praticien et ancien postulant³, meurt à Laluche le 2 mai 1732. Il est enterré dans l'église.

D'où :

- Jean-Pierre de Casenave (1700-?)

Né à Laluche le 6 juin 1700. Fils de Jean de Cazenave et de Jeanne de Gieure. Le parrain est Jean-Pierre de Baratte, juge, la marraine, Isabeau de Lesparres.

- Suzanne de Casenave (1701-?)

Née à Laluche le 11 décembre 1701. Fille de Jean de Cazenave et de Jeanne de Gieure. Le parrain est M^e Bernard de Lageste, procureur juridictionnel de Castets, la marraine, Demoiselle Susanne de Baratte, de Tartas.

- Blaise de Casenave (1705-?)

Né à Laluche le 25 janvier 1705. Fils de M^e Jean de Cazenave et de Jeanne de Gieure. Le parrain est M^e Blaise de Fillot, juge de Lesgor, la marraine, Demoiselle Marguerite de Baratte, Demoiselle.

- Bernard de Casenave (1708-?)

Né à Laluche le 26 août 1708. Fils de M^e Jean de Cazenave et de [...] Gieuré. Le parrain est Bernard de Sescousse, maître chirurgien, la marraine, Jeanne de Cazenave.

- Jeanne-Marie de Casenave (1722-?)

² Contrôle de Dax, selon A.D. Landes, II F 789 [Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Sendes (suite)]

³ Avocat ou avoué qui effectue une postulation. "Postuler" signifie représenter une partie devant un tribunal et faire, pour elle, les actes de la procédure que requiert le déroulement de l'instance.

Née à Laluque (à Lacomère) le 17 mai 1722. Fille de Jean de Casenave et de Jeanne de Barouillet. Le parrain est Sieur Louis de Moizens, de Pontonx, la marraine, Jeanne Marie de Castera, de Dax.

- Jean Casenave (1723-?)

Né à Laluque (à Casenave) le 7 octobre 1723. Fils de Jean de Casenave et de Jeanne de Bairrollet. Le parrain est Jean de Baubay [sic], la marraine, Françoise de Casenave.

- Jean de Cazenave, qui suit.

- Jean de Casenave (1729-?)

Né à Laluque le 26 mai 1729. Fils de Sieur Maître Jean Casenave et de Demoiselle Jeanne de Barouillet. Le parrain est Jean Dubourdiou, la marraine, Demoiselle Catherine de Sescousse.

Quatrième génération

Jean Cazenave, chirurgien (1726-1790)

Né à Laluque (à Casenave) le 5 janvier 1726. Fils de Sieur Jean de Casenave, praticien, et de Jeanne de Barouillet, Demoiselle. Le parrain est Sieur Jean Dupoy, praticien, habitant de Taller, la marraine, Marie Dupoy, de Laluque. Sieur Bernard de Sescousse, maître chirurgien, est présent lors du baptême.

Le 5 janvier 1747, par contrat passé à Tercis, devant Lodève, notaire à Saint-Lon, Sieur Jean Cazenave, chirurgien, habitant d'Orist, avec le consentement de Jean Maubay, marchand, de Laluque, son curateur, épouse Catherine Laboirie, fille de Sieur Jean Laboirie, maître chirurgien, et de Suzanne Ducasse, habitants d'Orist. Le futur époux se constitue tous ses biens et droits. Les parents de la future instituent celle-ci leur héritière générale et universelle dans tous les biens et droits qui leur appartiendront au moment de leurs décès. Ils devront cependant « apportionner » leurs autres enfants, notamment Jean Laboirie, leur fils cadet, qui devra être « instruit dans l'art de chirurgie » par son père ou, si ce dernier vient à décéder, par le futur époux. En avancement d'hoirie, les Laboirie constituent à leur fille, « un lit complet et un ameublement raisonnable ». Si à l'avenir, les deux couples viennent à se séparer, les Laboirie devront bailler aux futurs époux, « une chambre honnête dans leur maison, garnie autant qu'il sera en leur pouvoir, et un quartier de jardin en jouissance ». Si les futurs époux ne veulent pas rester dans la maison, les parents devront leur donner « la garniture d'une chambre ailleurs, laquelle garniture consistera dans le lit ci-dessus constitué, une table, six chaises, une armoire et une honnête provision de linge ». Les futurs époux seront associés entre eux par moitié et quart par quart avec les parents de la future, dans tous les acquêts qu'ils feront pendant le mariage.⁴

Le 16 août 1747, à Orist (à Lalinne), M^e Jean Cazenave, maître chirurgien, natif de Laluque, épouse **Catherine Laboirie**, tous deux habitants d'Orist. M^e Jean Laboirie, maître chirurgien, est présent.

Catherine Laboyrie est née à Orist (à Lalinne) le 16 mai 1726.

En 1749, Jean Cazenave vend la maison Barouillet, située dans la rue Neuve, à Dax, pour 2400 livres, pour acheter Lahargouette, à Orist, pour 1000 livres.

⁴ A. D. Landes, 3 E 16-58 (Minutes de Lodève, notaire à Saint-Lon).

Le 7 octobre 1750, il achète une vigne et une terre au Sartou d'Orist pour 900 livres.
Le 19 mars 1752, il achète le Biarnès à Orist.
En 1752, il déclare que voulant s'établir à Orist pour se marier, il dut se munir de son extrait baptistaire, mais qu'on lui fournit celui d'un de ses frères né environ deux avant lui, de sorte qu'il pense qu'il n'était pas majeur lors de la vente de 1749.⁵
En 1752, il achète encore une barthe à La Broussolle, à Orist.
Le 17 juin 1753, il prend à ferme les revenus de la fabrique d'Orist pour 280 livres.
Le 5 août 1754, il teste devant Lodève, notaire à Saint-Lon.⁶
En 1756, il est enivré par François Sanguinet dit Tarride et ses comparses afin de leur livrer à bon prix sa jument.⁷
Le 27 décembre 1757, il revend la vigne et la terre du Sartou.
Le 11 mars 1758, il accorde un prêt de 300 livres.
Le 27 décembre 1758, il achète une barthe à Orist pour 120 livres.
Le 24 juin 1759, il prend à ferme la fabrique d'Orist pour 240 livres.
Le 10 septembre 1761, il transige avec sa belle-mère.
Le 27 juin 1762, il prend à ferme la fabrique d'Orist pour 220 livres.
Le 26 avril 1766, il revend la barthe à foin de Broussolle, à Orist, acquise en 1748.
Le 16 janvier 1775, il afferme une partie de La Nine.⁸
Catherine Laboyrie, âgée de 42 ans, épouse de Sieur Jean Cazenave, chirurgien, meurt à Orist (à Lehargouete) le 6 janvier 1772.
Sieur Jean Cazenave, âgé de 72 ans, meurt à Orist (à Lahargoette) le 23 octobre 1790.

⁵ On peut conclure qu'on lui a délivré l'acte de baptême de l'aîné des garçons Casenave, né en 1723, mais qu'il est bien le second des garçons, né en 1726. En 1749, l'aîné aurait été majeur alors que le cadet était mineur, n'ayant pas atteint ses 25 ans.

⁶ A. D. Landes, 3 E 16-61 (Minutes de Lodève, notaire à Saint-Lon).

⁷ A. D. Landes, 3 E 23-281 (Minutes de Lodève, notaire à Saint-Lon).

⁸ <http://cdelmars.pagesperso-orange.fr/geneal/landes/pageaccueil.htm>.

L'ensemble des notes concernant Jean Cazenave, chirurgien à Orist, pour la période 1749-1775, est le fruit du travail de Cyril Delmas-Marsalet, qui s'appuie principalement sur les minutes du notaire Lodève.

Autres Casenave du Marensin

Cette partie de l'article est rédigée à partir des notes de l'abbé Foix.⁹

M^e **Pierre de Casenave, notaire royal** et procureur en la cour présidiale Dax en 1597.

M^e **Pierre de Casenave, notaire royal**, habitant **Arengosse** en 1639, cités en 1647-1650.

Il épouse **Jeanne de Castaignède, Demoiselle**, citée en 1624 (Archives du château de Castillon et Etude Arengosse, Lagofun, notaire).

Le 16 octobre 1657, à Labouheyre, Pierre de Cazenave, notaire royal à Arengosse, épouse **Isabeau de Fontebrière, Demoiselle**, citée en 1663, qui avait épousé le 18 février 1648, Sieur Charles de Pic de Blays (Etude Arengosse, Lagofun, notaire).

D'où :

- **Jean-Bertrand de Casenave**, escolier en 1662, **lieutenant de la juridiction de Brassenx** en 1667 (Archives de Dax).

Par contrat de mariage passé devant Mora, notaire, il épouse le 6 décembre 1662, **Marie de Pic de Blays, Demoiselle**. Veuve, elle épouse en secondes nocces Pierre-Joseph Dupoy, avocat au parlement.

D'où :

- **Marie-Josèphe de Casenave, Demoiselle**, mineure en 1690.

- **Jeanne de Casenave, Demoiselle**, mineure en 1690, sœur de la précédente.

Le 3 novembre 1695, elle épouse M^e **Pierre Dubern, notaire, lieutenant de Sabres**.

- M^e **Jean-Paul de Casenave, notaire**, en 1690 (Etude Arengosse, Lagofun, notaire).

M^e **Barthélemy de Casenave, notaire royal**, habitant de **Taller** en 1654 (Sénéchal civil de Dax).

M^e **Martin de Casenave, prêtre**, docteur en théologie, **curé d'Escalus** en 1670-1681 (Abbé Légié, Monographie de Linxe, page 10).

Sieur **Jean de Casenave, maître chirurgien**, habitant de **Linxe** en 1716 (Papiers Boulart, de Linxe).

Le 26 octobre 1710, naît à Linxe, **François de Casenave**, fils de Jean de Casenave, maître chirurgien, et de **Graci de Bourdet, Demoiselle**. Le parrain est M^e François de Fourges, notaire royal, habitant de Léon. La marraine est Marguerite Dupui, Demoiselle.

⁹ II F 787-789 [Vincent Foix, Dictionnaire des seigneuries, article Sendes et Sendes (suite)]

Sieur **Jean Cazenave**, habitant de **Bayonne**, teste le 8 novembre 1747 (Etude Tyrosse, Lacroix, notaire).

Jean Cazenave, garçon chirurgien, épouse à Saint-Seurin de **Bordeaux** le 15 octobre 1742, **Jeanne Bastisse, Demoiselle** (Pierre Meller, Etat civil des familles bordelaises avant la Révolution, Mariages, page 292).

D'où :

- **Jeanne Cazenave, Demoiselle**, qui épouse le 8 mai 1770, Sieur **Jean-Baptiste Ducastaing, garçon chirurgien** (idem, page 297).¹⁰

¹⁰ Les Cazenave, chirurgiens à Bordeaux, sont très nombreux aux XVII^e-XVIII^e siècles et ne sont probablement pas apparentés aux Cazenave des Landes.